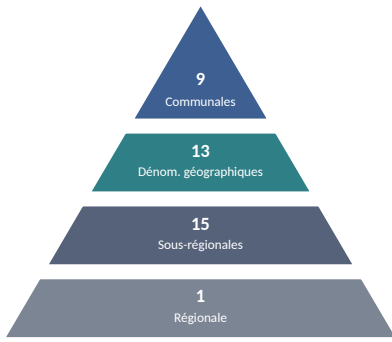




La pyramide se lit de **bas en haut** : de l'appellation la plus large (régionale) à la plus précise. Chaque nom porte les **couleurs de vin** autorisées.

- Rouge
- Blanc
- Rosé
- Effervescent
- Doux



Languedoc

Appellations & dénominations

EN BREF

- 25 appellations
- 13 dénominations
- 2 zones sur la carte des sols

NIVEAUX

- Communes 9
- Dénom. géographiques 13
- Sous-régionales 15
- Régionale 1

COULEURS

- Rouge
- Blanc
- Rosé
- Effervescent
- Doux

part des appellations qui produisent cette couleur

CÉPAGES DOMINANTS

- Syrah
- Mourvèdre
- Carignan
- Muscat
- Grenache
- Chenin
- Mauzac

selon le nombre d'appellations qui les citent

SOLS

- 34 Corbières & Minervois sols mêlés
- 35 Pic St-Loup & Larzac calcaire

Communes 9

LANGUEDOC

- Faugères
- Minervois-la-Livinière
- Corbières-Boutenac
- Fitou
- La Clape

VINS DOUX NATURELS

- Muscat de Saint-Jean-de-Minervois
- Muscat de Lunel
- Muscat de Mireval
- Muscat de Frontignan

Appellation + dénomination géographique 13

Le nom de l'appellation suivi d'une commune, d'une sous-zone ou d'un terroir, sur l'étiquette : « Languedoc Cabrières ».

LANGUEDOC

- Languedoc Cabrières
- Languedoc Grés de Montpellier
- Languedoc La Méjanelle
- Languedoc Montpeyroux
- Languedoc Pézenas
- Languedoc Quatourze
- Languedoc Saint-Christol
- Languedoc Saint-Drézéry
- Languedoc Saint-Georges-d'Orques
- Languedoc Saint-Saturnin
- Languedoc Sommières

SAINT-CHINIAN

- Saint-Chinian Berlou
- Saint-Chinian Roquebrun

Sous-régionales 15

- Clairette du Languedoc
- Saint-Chinian
- Minervois
- Corbières
- Malepère
- Cabardès
- Limoux
- Blanquette de Limoux
- Blanquette méthode ancestrale
- Crémant de Limoux
- Terrasses du Larzac
- Pic Saint-Loup
- Picpoul de Pinet
- Grés de Montpellier
- Sable de Camargue

Régionale 1

- Languedoc



LES FICHES

LANGUEDOC

● Languedoc

Régionale



● Syrah, Mourvèdre, Carignan

Ex-« Coteaux du Languedoc » (2007) : l'aire a alors été étendue aux Pyrénées-Orientales, d'où une interprofession commune avec le Roussillon. La plupart des AOP imposent l'assemblage : un mono-cépage est souvent en IGP. Le cahier des charges homologué par arrêté du 23 novembre 2022 liste 11 dénominations géographiques (INAO), rouges sauf Cabrières et Saint-Saturnin qui font aussi du rosé.

 Languedoc Cabrières · Languedoc Grés de Montpellier · Languedoc La Méjanelle · Languedoc Montpeyroux · Languedoc Pézenas · Languedoc Quatourze · Languedoc Saint-Christol · Languedoc Saint-Drézéry · Languedoc Saint-Georges-d'Orques · Languedoc Saint-Saturnin · Languedoc Sommières

● Clairette du Languedoc

Sous-régionale



● Clairette

Fenouil, anis ; la fraîcheur vient de l'altitude. AOC de 1948, la plus petite du Languedoc (11 communes) : trois styles, sec, doux muté et rancio (3 ans d'élevage minimum) (WP).

● Faugères

Communale



● GSM + Carignan, Grenache blanc

85 % rouge, 13 % rosé, 2 % blanc. Zone schisteuse : blancs plus minéraux. AOC autonome, rangée par l'interprofession parmi les appellations communales (CIVL).

● Saint-Chinian

Sous-régionale



● GSM

89 % rouge, 10 % rosé, 1 % blanc. 2004 est l'année-clé : l'INAO y reconnaît d'un coup le blanc de l'appellation et ses deux dénominations, Berlou et Roquebrun, toutes deux sur schistes, en rouge et à rendement abaissé (40-50 hl/ha contre 50-60) (INAO).

 Saint-Chinian Berlou · Saint-Chinian Roquebrun

● Minervois

Sous-régionale



● Grenache, Syrah, Mourvèdre

94 % rouge, 4 % rosé, 2 % blanc. Aucune dénomination géographique : la Livinière est une AOC autonome, Minervois-la-Livinière (WP).

● Minervois-la-Livinière

Communale



● Grenache, Syrah, Mourvèdre

Rouge uniquement, vignes plus en altitude, plus de concentration ; un blanc redescend en Minervois. AOC autonome et non une dénomination du Minervois (WP) ; l'interprofession écrit « Minervois la Livinière ».

cours : « La Livinière »

● Corbières

Sous-régionale



● Carignan, Lledoner pelut

35 % vendu en grande distribution ; 4 zones (maritimes, Hautes Corbières, de l'Alaric, centrales). Les onze terroirs des Corbières (Boutenac, Durban, Fontfroide, Lagrasse, Lézignan, Montagne d'Alaric, Quéribus, Saint-Victor, Serviès, Sigean, Termenès) sont une description géologique et non des dénominations : ils ne peuvent pas figurer sur l'étiquette (WP).

● Corbières-Boutenac

Communale



● Carignan obligatoire, Vendangé à la main

AOC autonome depuis 2005, et non une dénomination complémentaire de Corbières : seul des onze terroirs à avoir été promu. 10 communes, 100 % rouge (WP).

● Fitou

Communale



● Carignan

100 % rouge. La plus ancienne AOC du Languedoc, en deux enclaves au sein des Corbières : le Fitou maritime (argilo-calcaire, bord d'étangs) et le Haut-Fitou (schistes, en altitude) ; 9 communes (WP).

● Malepère

Sous-régionale



● Cépages atlantiques, Méditerranéens

Avec Cabardès : l'une impose une majorité de cépages atlantiques (bordelais), l'autre de méditerranéens ; zones fraîches, sous influence atlantique.

cours : « Malapère »

● Cabardès

Sous-régionale



● Cépages atlantiques, Méditerranéens

Voir Malepère.

● Limoux Sous-régionale  	●  Blanc : Chardonnay, Chenin, Mauzac, Rouge : Merlot minimum Blancs façon bourguignonne (Chardonnay en barrique). Le Limoux rouge (décret de 2009) impose 50 % minimum de Merlot : unique au Languedoc, un rouge à dominante bordelaise (WP). Les 4 terroirs (océanique, méditerranéen, d'Autan, Haute-Vallée) sont descriptifs, pas des dénominations.
● Blanquette de Limoux Sous-régionale 	●  Mauzac, Chenin, Chardonnay Méthode traditionnelle ; le Mauzac marque la pomme. AOC depuis 1938, premier effervescent documenté en 1544 (WP).
● Blanquette méthode ancestrale Sous-régionale 	●  Mauzac La plus connue ; sucre résiduel, apéritif ou dessert. L'interprofession la commercialise aussi sous « Limoux méthode ancestrale » (WP). <i>cours : « Blanquette de Limoux méthode ancestrale »</i>
● Crémant de Limoux Sous-régionale 	●  Chardonnay, Chenin, Pinot noir ou Mauzac AOC seulement depuis 1990, bien après la Blanquette (WP).
● Terrasses du Larzac Sous-régionale 	●  Grenache N, Mourvèdre, Syrah, Carignan N : minimum, Dont minimum de Syrah et, Ou Mourvèdre Rouge uniquement. AOC autonome par décret du 17 octobre 2014 (ce n'est donc plus une dénomination du Languedoc) ; Cinsault plafonné à 25 % (WP).
● Pic Saint-Loup Sous-régionale  	●  Grenache N, Mourvèdre N, Syrah N Région calcaire ; AOC autonome depuis le 31 janvier 2017 (et non 2016), et non plus une dénomination du Languedoc. 17 communes dont Corconne dans le Gard ; 85 % rouge, 15 % rosé (WP).
● Picpoul de Pinet Sous-régionale 	●  Piquepoul blanc AOC autonome depuis 2013, et non plus une dénomination du Languedoc. Plus grande appellation de blanc tranquille du Languedoc ; le cépage s'écrit Piquepoul, le vin Picpoul ; bouteille « Neptune » gravée depuis 2016 (WP).
● La Clape Communale  	●  Rouge : Grenache N, Mourvèdre, Syrah, Carignan, Cinsault Rocheux et venteux. AOC de plein exercice depuis le 9 juin 2015, et non plus une dénomination du Languedoc ; 6 communes autour de Narbonne. Le blanc est la signature (WP).
● Grès de Montpellier Sous-régionale 	●  Syrah, Grenache, Mourvèdre Rouge uniquement. L'orthographe officielle porte un accent aigu, « Grés » (INAO) : la dénomination figure encore au cahier des charges Languedoc du 23 novembre 2022, avant son passage en AOC autonome. <i>cours : « Grès de Montpellier »</i>
● Sable de Camargue Sous-régionale 	●  Grenache gris Gris et gris de gris ; salin, léger ; AOP en 2023. <i>cours : « Sables de Camargue »</i>

VINS DOUX NATURELS

● Muscat de Saint-Jean-de-Minervois Communale 	●  Muscat Vin doux naturel. Plus en altitude.
● Muscat de Lunel Communale 	●  Muscat Vin doux naturel. <i>cours : « Muscat de Lunel »</i>
● Muscat de Mireval Communale 	●  Muscat Vin doux naturel.
● Muscat de Frontignan Communale 	●  Muscat Vin doux naturel.